

La manifestation s'inscrit dans le prolongement d'un contrat de recherche collective obtenu auprès de la **Mission de recherche Droit et Justice** portant sur la barémisation de la justice, dont les axes s'articulent autour de l'appréhension des pratiques judiciaires. Le droit français a consacré, parfois depuis plusieurs années, des **outils d'aide à la décision judiciaire** désignés souvent sous le terme général de **barèmes**, par exemple en droit de la famille, en droit de la responsabilité civile ou bien encore en droit pénal.

Le **droit du travail** n'a pas échappé, après diverses tentatives, à l'instauration **d'un barème obligatoire, portant sur l'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse**. Issu de l'**ordonnance 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail**, ce **dispositif**, instaurant des planchers et plafonds d'indemnisation fondés sur l'ancienneté du salarié, est présenté sous l'égide de la prévisibilité et la sécurité juridiques. Quels enjeux recèlent la quantification du préjudice subi par le salarié injustement licencié ?

Philosophes, économistes du droit et juristes, praticiens et universitaires, explorent les enjeux et les retombées de ce dispositif légal.

### Comité scientifique

**Michel Rocca**, Professeur en économie, UGA, Faculté d'Economie de Grenoble  
**Stéphane Gerry-Vernières**, Professeur de droit privé, UGA, Faculté de droit de Grenoble

**Antoine Jammaud**, Ancien Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 ,  
Président honoraire de l'A.F.D.T.

**François Duquesne**, Professeur de droit privé, Université Strasbourg

### Groupe droit social, contrat GIP Barémisation

**Nathalie Baruchel**, MCF- UGA

**Sabrina Mraouahi**, MCF- UGA

**Marielle Picq**, MCF- UGA

**Anne Talpain**, Ingénieur de recherche -UGA

**Carole Teman**, Doctorante -UGA

**Christelle Varin**, MCF- UGA

Renseignements et inscriptions  
[crj@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:crj@univ-grenoble-alpes.fr)



# LICENCIEMENT et BAREME

## Prévoir et sécuriser ?

Colloque du CRJ

MSH ALPES  
Université Grenoble Alpes  
1221 Avenue Centrale  
38401 Saint Martin d'hères

VENDREDI 1 ER FÉVRIER 2019

9H00 16H30

Programme

8h30	Accueil participants
9h00	<p><b>Allocutions d'ouverture</b>  <b>David Déchenaud</b>, Professeur Université Grenoble-Alpes, Doyen de la Faculté de droit  <b>Michel Farge</b>, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du C.R.J  <b>Jean-François Beynel</b>, Premier Président de la CA de Grenoble</p>
	<p><b>Le barème en questions</b></p> <p>Sous la présidence de <b>Stéphane Gerry-Vernières</b>,  <b>Professeur</b>  <b>Université Grenoble-Alpes</b></p>
	<p><b>Quelles finalités ?</b></p>
9h30	<p><b>Barème et approche philosophique</b>  <b>Thomas Boccon-Gibaud</b>, Maître de conférences en philosophie, Université Grenoble-Alpes</p>
9h50	<p><b>Barème et approche économique</b>  <b>Thierry Kirat</b>, Directeur de recherche au CNRS, IRISSO, Université Paris Dauphine</p>
10h10	<p><b>Approche générale sur les techniques d'encadrement de la réparation et du barème en particulier : l'état du droit français</b>  <b>Isabelle Sayn</b>, Directrice de recherche au CNRS, Centre Max Weber Université de Lyon</p>
10h30	Questions / pause
	<p><b>Quelles consécutions ?</b></p>
11h00	<p><b>Barèmes officiels et indicatifs : une illustration.</b>  Présentation des résultats groupe droit social contrat GIP  L'exemple des cours d'appel de Grenoble et de Chambéry</p>
11h20	<p><b>Le nouveau barème issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017</b>  <b>Christophe Radé</b>, Professeur, Université Bordeaux IV</p>
11h40	Débats et discussion avec la salle
12h00	Déjeuner

	<p><b>La réception du barème</b></p> <p>Sous la présidence de <b>François Duquesne</b>,  <b>Professeur</b>  <b>Université de Strasbourg</b></p>
13h30	<p><b>La réception du barème par les systèmes juridiques étrangers</b>  <b>Barbara Palli</b>, Maître de conférences, Université de Lorraine</p>
13h50	<p><b>La réception du barème par le droit européen</b>  <b>Jean Mouly</b>, Professeur, Université de Limoges</p>
14h10	<p><b>Le barème et les pouvoirs du juge</b>  <b>Jean-Yves Frouin</b>, Ancien Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Paris</p>
14h30	<p><b>Table-ronde : le barème et les acteurs</b>  <b>Olivier Véran</b>, Député  <b>Estelle Courtois-Champenois</b>, DRH  <b>Frédéric Matcharadzé</b>, Avocat en droit social, Barreau de Chambéry  <b>Laurent Clément-Cuzin</b>, Avocat en droit social, Barreau de Grenoble  <b>Patrick Cohen</b>, Président du CPH de Grenoble  <b>Corine Retord</b>, Vice-Présidente du CPH de Chambéry</p>
15h30	Débats et discussion avec la salle
15h50	<p><b>Libres propos conclusifs</b>  <b>Antoine Jeammaud</b>, Ancien Professeur, Université Lumière Lyon 2</p>
16h15	Clôture du colloque

